



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunuau

ÉTAT DE SITUATION

Mise en valeur du volume de 250 000 m³ consenti à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

En 2014, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan signait avec Produits forestiers Résolu (PFR) une première entente d'achat-vente de bois en lien avec le volume de bois consenti à la communauté de Mashteuatsh. Par cette entente, PFR devenait un partenaire pour opérer, transformer et vendre le bois provenant du volume de 200 000 m³ récolté annuellement.

Depuis 2014, l'entente de 200 000 m³ a été renouvelée en 2015 pour 2 ans, puis en 2018 pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 31 mars 2023, pour un volume de 250 000 m³. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a choisi de renouveler l'entente avec PFR en raison des résultats significatifs obtenus en termes de retombées socio-économiques pour l'ensemble de la communauté de Mashteuatsh tant sur le plan des contrats octroyés à des entreprises issues de Mashteuatsh que des emplois créés en forêt et en usines.

Sur le plan opérationnel, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a confié le mandat du suivi de l'entente à Développement Piekuakami Ilnuatsh (DPI). Avec la collaboration de DPI, PFR est responsable des préparatifs opérationnels dans le respect des lois et règlements applicables. Toutefois, il importe de préciser que, malgré le contrat et les responsabilités de PFR dans le dossier, le volume ne fait pas partie des volumes de PFR et continue d'appartenir à la communauté de Mashteuatsh.

Suivi de l'entente

Un comité conjoint PFR-Mashteuatsh assure le suivi général de l'entente en vue de maximiser les retombées économiques du volume de 250 000 m³ pour les entreprises et les membres de la communauté de Mashteuatsh, et ce, tout en rencontrant les impératifs économiques de PFR.

Emplois et contrats créés par l'entente

Au-delà de l'opération du volume consenti à la communauté, l'entente a pour objectif d'accroître le nombre d'emplois occupés par les membres de la communauté dans les usines de PFR et chez les sous-traitants œuvrant pour PFR. L'entente veut également augmenter le nombre de contrats auprès de PFR par des entreprises issues des Pekuakamiulnuatsh dans l'ensemble des activités et établissements de PFR.

Emplois

On peut donc voir dans le tableau qui suit que l'emploi a progressé grandement depuis le début de l'entente. Depuis 2017, le nombre d'emplois est passé de 23 à 73 pour l'ensemble des secteurs d'activité sur lesquels les partenaires (PFR-Mashteuatsh) et les organismes collaborateurs (DPI, Développement de la main-d'œuvre [DMO] et Société de développement économique ilnu [SDEI]) travaillent.

Emploi	2017	2018	2019
Intégration des ressources à l'emploi de DPI	2	3	3
Contrats d'opérations forestières (PRAU)	9	17	14
Autres contrats d'opérations forestières	7	30	34
Contrats de biens et services en usine (sciage, pâte et papier)	n. d.	n. d.	n. d.
Emplois en usine (PFR)	5	6	14
Total	23	56	73

Note : En 2017 et 2018, le nombre d'emplois relié aux contrats n'était pas comptabilisé.

Contrats

En ce qui concerne les contrats, plusieurs secteurs d'activité sont représentés. Il y a d'abord l'opération proprement dite du volume de 250 000 m³ détenu par la communauté auquel s'ajoutent tous les autres contrats en lien avec les opérations forestières courantes de PFR. L'autre secteur d'activité examiné attentivement est l'octroi de contrats de biens et de services dans les usines de PFR. On peut voir dans le tableau qui suit que le volume d'affaires a progressé depuis 2017.

Secteur d'activité	2017	2018	2019
Contrats de biens et services dans les usines de PFR	28	22	28
Volume d'affaires	1 643 550,00 \$	7 743 848,00 \$	5 134 202,00 \$

Note : 2018 a été une année de travaux importants à l'usine Kraft de Saint-Félicien



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunuau

Retombées socio-économiques

Le comité conjoint s'est également donné l'obligation de rendre compte de façon régulière des travaux du comité incluant un bilan des retombées socio-économiques.

Les retombées socio-économiques de l'entente avec Produits forestiers Résolu se mesurent par rapport aux différents aspects de l'entente. Encore une fois, les résultats sont très intéressants pour la communauté. Pour la période de 2014 à 2017, les retombées ont été évaluées à près de 33 millions de dollars sur une période de 4 ans. Après 2 ans de la présente entente, celles-ci sont de plus 45 millions de dollars dont 1,5 million en rendement direct pour la communauté. Les retombées totales de 78 millions depuis 2014 tiennent compte de l'ensemble des volets de l'entente : le rendement financier direct pour la communauté, les contrats liés à l'opération du volume de 250 000 m³, les autres contrats octroyés en opérations forestières, les salaires des employés de DPI et ceux des emplois créés dans les usines de PFR ainsi que les contrats en biens et services dans les usines de PFR octroyés à des entreprises issues de la communauté.

Sommaire des retombées socio-économiques					
2013	2014	2015	2016	2017	Total
s. o.	6 195 022,59 \$	7 433 923,50 \$	6 613 786,36 \$	12 650 730,36 \$	32 893 462,98 \$
2018	2019	2020	2021	2022	Total
22 463 932,45 \$	22 598 534,00 \$	À venir	À venir	À venir	45 062 466,45 \$

Perspectives

Tel que mentionné précédemment, la présente entente est d'une durée de 5 ans et se termine le 31 mars 2023. L'entente ouvre également la porte à un renouvellement.

Au terme des deux premières années de la présente entente, les résultats sont déjà très intéressants à tout point de vue pour la communauté, malgré le contexte du bois d'œuvre avec les États-Unis.

De manière à poursuivre dans cette voie, le comité conjoint s'est doté d'un plan quinquennal d'actions qui, encore une fois, met à contribution les organismes à caractère socio-économique de la communauté (DPI-DMO-SDEI) avec les services forestiers, des ressources humaines et des achats de PRF.

NDLR : Un version longue de cet article est disponible sur le site Web www.mashteuiatsh.ca.

Sécurité publique

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan va en appel de la décision de la Cour

Lors d'une réunion spéciale tenue le 21 janvier dernier, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan annonçait qu'il décidait de porter devant la Cour d'appel du Québec le jugement de la Cour supérieure du 19 décembre 2019 obtenu dans le dossier du recours juridique pour le déficit accumulé de la Sécurité publique. Le défaut des gouvernements du Canada et du Québec d'assurer un financement suffisant aux activités de la Sécurité publique a conduit les élus à prendre une telle décision, et de mandater Cain Lamarre pour représenter les intérêts de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans ce dossier.



On se souviendra que le 31 mars 2017, malgré plusieurs tentatives de discussions, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan avait pris la décision de déposer et de signifier une demande introductory d'instance à la Cour supérieure pour recouvrer le déficit accumulé de la Sécurité publique, et ce, en raison du défaut des gouvernements du Canada et du Québec d'assurer un financement suffisant aux activités de la Sécurité publique par le biais de l'entente tripartite.

Au-delà de la somme de 1 599 469,95 \$ qui est réclamée aux gouvernements, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan estime que cette poursuite soulève le droit des communautés autochtones et leurs membres à obtenir des services policiers adaptés et égaux en qualité et en quantité tels que bénéficient les autres communautés et municipalités du Canada. Il devenait donc essentiel de demander à la Cour de revoir le dossier. Le délai pour porter le jugement en appel se terminait le 6 février 2020.